

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

=====

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION DES ACCREDITATIONS
UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE

=====

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

=====

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DEPARTMENT OF UNIVERSITY
ACCREDITATIONS AND QUALITY

=====

ARRETE N° 117 / 00200 /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 06 AVR 2017

Portant ouverture du concours d'entrée en première année des études dans la Filière Professionnelle Sciences Biomédicales de la Faculté des Sciences de l'Université de Dschang pour l'année académique 2017/2018.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°005 du 16 Avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°93/027 du 19 janvier 1993 modifié et complété par le décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 portant dispositions communes aux Universités ;
- Vu le décret n°93/029 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang ;
- Vu le décret n°2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n°2012/366 du 06 août 2012 portant nomination des responsables dans les Universités d'Etat ;
- VU le Décret n° 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- Vu le décret n°2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination des responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu l'arrêté N° 17/00056/MINESUP/DAUQ/SDEAC/SE du 25 janvier 2017 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun au titre de l'année académique 2017/2018.

ARRETE :

Article 1^{er} : Un concours unique sur épreuves est ouvert pour le recrutement de 105 étudiants au Niveau I de la Filière Professionnelle Sciences Biomédicales de la Faculté des Sciences de l'Université de Dschang, au titre de l'année académique 2017/2018. Le concours se déroulera le **31 août 2017** aux centres de Yaoundé et de Dschang.

Article 2 : (1) Le concours est ouvert aux Camerounais des deux sexes titulaires d'un Baccalauréat séries C et D, d'un General Certificate of Education Advanced Level (GCE "A" Level) au moins dans trois matières scientifiques et d'un GCE « O » Level, ou d'un diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur. **Le « Religious Knowledge » n'est pas pris en compte.**

Les candidats ressortissants des pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ayant ratifié les textes relatifs au traitement national des étudiants et justifiant des qualifications requises sont admis à composer dans les mêmes conditions que leurs homologues camerounais.

(2) Les candidats ressortissants des pays non membres de la CEMAC et ceux des pays membres qui ne participent pas au concours d'entrée peuvent être admis sur étude des dossiers dans la limite des places disponibles, s'ils sont bénéficiaires d'une bourse de leurs

